L’INAO accélère ses travaux pour accompagner l’évolution des appellations d’origine viticoles, spiritueuses et cidricoles face aux enjeux contemporains

Réuni les 17 et 18 juin 2026, le Comité national des appellations d’origine relatives aux vins, aux boissons alcoolisées et aux boissons spiritueuses a validé l’ouverture ou l’accélération de plusieurs chantiers majeurs pour adapter les appellations au défis du moment : recentrage des cahiers des charges, irrigation raisonnée, révision des orientations nationales du comité.

Dans un contexte marqué par le changement climatique, l’évolution des pratiques de production, les attentes des consommateurs et les difficultés économiques rencontrées par certaines filières, le Comité national de l’INAO a confirmé la nécessité d’accompagner l’évolution des appellations d’origine.
Les décisions prises traduisent une même ambition : permettre aux appellations de s’adapter aux mutations climatiques, économiques et sociétales, tout en préservant leurs fondements essentiels que sont le lien à l’origine, la typicité des produits et la crédibilité des signes officiels de qualité et d’origine.

Cahiers des charges : poursuivre le chantier de recentrage

Les travaux relatifs aux cahiers des charges ont franchi une nouvelle étape. Le Comité national a validé le point d’étape de ces travaux avec :

1. La validation dans leur grande majorité, des orientations des CRINAO sur les points des cahiers des charges dits « non essentiels » ;
2. L’accélération de la révision des orientations nationales du comité sur les sujets remontés par les ODG et les CRINAO : densité de plantation, rendement, taille et charge à l’hectare, cuverie et transport. L’objectif est d’aboutir à une révision de ces orientations compte-tenu du contexte, notamment climatique, d’ici la fin de la mandature au plus tard (Février 2027) ;
3. La poursuite des travaux sur les évolutions du code rural à conduire et la définition d’une procédure de « fast track » de révision des cahiers des charges selon les nouvelles orientations en 2027 ;
4. concentrer les contrôles sur les éléments essentiels.

AOP "Muscadet Cote de Grandlieu" © Emeline Boileau

Cette démarche doit permettre de renforcer la lisibilité des appellations, d’alléger certaines procédures et d’adapter les cahiers des charges aux enjeux du moment.

Irrigation raisonnée : reprise des travaux

Le Comité national a validé la nomination d’un groupe de travail chargé de poursuivre les réflexions sur l’irrigation raisonnée. L’objectif est d’examiner les conditions dans lesquelles l’irrigation, lorsqu’elle est strictement encadrée, peut constituer un outil de résilience face aux stress hydriques de la vigne.

Ces travaux devront veiller à préserver les équilibres de production, la gestion durable de la ressource en eau et les principes fondamentaux des appellations d’origine.

Densité de plantation : adapter les pratiques viticoles

Les membres du Comité ont également validé les premières orientations du groupe de travail consacré à la densité de plantation. Cette réflexion porte notamment sur les nouvelles plantations, l’écartement entre les rangs, le rapport feuilles/fruits et les spécificités des différents types d’AOP.

L’enjeu est de mieux prendre en compte les effets du changement climatique, les évolutions des pratiques viticoles et les objectifs de durabilité, sans affaiblir le lien entre les produits et leur terroir.

AOP "Limoux" © Céline et Gilles Deschamps CIVL.

VIFA : accompagner l’adaptation de l’encépagement

Le Comité national a par ailleurs approuvé plusieurs propositions relatives aux variétés d’intérêt à fin d’adaptation, dites VIFA. Ces évolutions concernent différentes appellations engagées dans une adaptation progressive de leur encépagement.
Elles visent à répondre aux défis climatiques, sanitaires et environnementaux, tout en maintenant l’identité et la typicité des produits sous appellation.

Innovations techniques : encadrer les expérimentations

S’agissant des innovations techniques, le Comité national a approuvé les travaux conduits par la Commission scientifique, technique et innovations sur les dispositifs de protection de la vigne et du sol.
Plus de trente expérimentations, portées par dix-huit ODG, font actuellement l’objet d’un suivi. Le cadre validé doit permettre d’accompagner ces expérimentations tout en veillant à leurs effets sur le terroir, les paysages viticoles et l’image des appellations.

Des décisions pour plusieurs filières

Le Comité national a également validé plusieurs dossiers de délimitation, de reconnaissance (Cidre du Pays de Caux) ou en premiers crus (Marsannay…) ou de modification de cahiers des charges concernant des appellations viticoles, cidricoles et spiritueuses.
Ces décisions témoignent de la vitalité des démarches collectives portées par les organismes de défense et de gestion et de la capacité des appellations à évoluer dans le respect des procédures nationales et européennes.

À travers l’ensemble de ces orientations, l’INAO réaffirme son rôle d’accompagnement des filières sous signe de qualité et d’origine. Les décisions du Comité national illustrent une volonté commune : permettre aux appellations de s’adapter, sans renoncer à leurs exigences fondamentales ni à leur ancrage territorial.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/retour-cnaov-17-18-juin-2026*

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/actualites/vin